

TERMES DE LA DEMANDE DE COTATION FORMELLE

Introduction

Save the Children est la première organisation indépendante pour les enfants, qui travaille dans plus de 120 pays à travers le monde. Notre vision est d'avoir un monde dans lequel chaque enfant atteint le droit à la survie, à la protection, au développement et à la participation. Notre mission est d'inspirer des percées dans la façon dont le monde traite les enfants, et d'obtenir des changements immédiats et durables dans leur vie.

Save the children présente au Sénégal depuis 2002, met en œuvre plusieurs programmes dans les zones Sud et Centre du pays pour améliorer la situation des droits des filles et des garçons, dans une stratégie de renforcement du système communautaire de protection des enfants et des capacités des autorités locales associées. Les programmes actuels bénéficient directement à 80,262 filles et garçons dans 9 des 14 régions du Sénégal avec des programmes d'éducation de base (système formel et non formel), de protection de l'enfance, de gouvernance des droits de l'enfant et de santé maternelle et néonatale. La protection des enfants contre toutes les formes de violences et particulièrement aux filles ainsi que l'allocation de budgets adéquats du gouvernement dans des services de qualité sont deux priorités du plan stratégique de SC au Sénégal.

Kaffrine est une des régions prioritaires de SC au Sénégal étant donnés les besoins en matière de services éducatifs de qualité et accessible aux filles et aux garçons, un système de protection de l'enfant avec une fonctionnalité limitée, des indicateurs de santé maternelle et infantile encore en deçà des cibles et la faible présence des acteurs civils et institutionnels. SC a déployé des interventions dans les 4 départements de la région.

Dans le secteur de la santé, nous avons mis en place deux projets, un projet (2018 – 2020) d'amélioration des services de santé intégrés de la mère et de l'enfant au niveau communautaire dans le département de Molem Hodar et de la santé maternelle et néonatale dans le département de Kounghoul. Plus récemment, depuis début 2020 dans les départements de Birkelane et Kaffrine, SC met en œuvre un projet de réduction de la malnutrition. Ces deux projets en santé et nutrition ont une composante de renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et des Organisations de la Société Civile (OSC) à plaider en faveur d'un cadre juridique solide pour rendre le système de couverture médicale universelle du Sénégal plus efficace et des allocations budgétaires aux services de santé de l'enfant et de la nutrition. Depuis septembre 2020, SC en partenariat avec le Secours Islamique de France (SIF) met en œuvre le projet Tawbe d'inclusion holistique des enfants talibés pour améliorer les conditions de vie d'au moins 1.000 enfants talibés (sur sur 3 ans) et favoriser leur inclusion éducative et socio-professionnelle dans les départements de Kaffrine et Dakar. Dans tous les départements de la région de Kaffrine, nous mettons en œuvre également un projet de réduction de l'impact de la crise COVID 19 sur les moyens d'existence des populations les plus vulnérables par une assistance sous forme de transferts monétaires à plus de 20,000 personnes.

Le projet Mbumu Mbekté objet de la présente étude de base complètera le projet Tawbe en s'appuyant sur la cartographie des daaras réalisée pour faciliter la sélection des 7 daaras ciblés par le projet. Le projet bénéficie en outre de l'expérience des actions de plaidoyer menées par les projets en santé et nutrition sur l'augmentation de l'allocation des budgets des collectivités locales en s'appuyant sur la bonne connaissance des élus locaux de la commune de Kaffrine mais également des bonnes pratiques et leçons apprises de l'expérience.

Le projet Mbumu Mbekté porte sur la protection des enfants contre la violence domestique (châtiments physiques et humiliants, violence sexuelle et sexiste, mutilations génitales féminines et mariage des enfants) à travers le changement de comportement des parents et des maîtres coraniques pour une « parentalité sans violence » et un renforcement du système de protection de l'enfance.

TERMES DE LA DEMANDE DE COTATION FORMELLE

Le projet se concentre sur les enfants les plus vulnérables de Kaffrine:

- Les filles non-scolarisées/déscolarisées ;
- Les enfants talibés, essentiellement les garçons déplacés, sans protection parentale, soumis à la mendicité. Ils sont soit originaires d'autres régions ou d'autres pays frontaliers du Sénégal et sont provisoirement installés avec le daara et leur maître coranique à Kaffrine ; soit ils sont originaires de Kaffrine, se sont déplacés dans une autre région (principalement à Dakar) et ont été retirés de la rue par les autorités sénégalaises et retournés à Kaffrine.

Les habitants des 7 quartiers de Kaffrine seront aussi des bénéficiaires du projet :

- Les parents et responsables d'enfants y compris les maîtres coraniques
- Les membres de la communauté qui seront sélectionnés pour assurer un rôle de mentor et de relais de la parentalité positive
- Les membres du CDPE
- Les enfants (filles et garçons) et les adultes vivant dans les 7 quartiers

Planning provisoire

Activités	Date
Publication de la demande de cotation formelle	<i>1 juillet 2021 à 08h00</i>
Dépôt des offres (Date de clôture)	<i>21 juillet 2021 à 13h00</i>
Réunion du comité de sélection	<i>22 juillet 2021</i>
Résultat de la demande de cotation formelle	<i>23 juillet 2021</i>
Dates de contractualisation avec les fournisseurs	<i>A Confirmer</i>

(page suivante)

Critères d'attribution

Attribution de ce marché sera basée sur les critères suivants :

a) CRITERES ESSENTIELS

Phase I: CRITERES ESSENTIELS	
Le fournisseur a tous les documents administratifs selon les règles du pays (Quitus fiscal, Registre de commerce, NINEA, une autorisation ou une licence).	Le non-respect d'un de ces critères peut entraîner le rejet systématique du dossier.
L'offre comprend tous les éléments requis	
Le fournisseur soumet la preuve d'un bureau ou d'une représentation dans la zone pour laquelle il soumissionne ainsi que d'une adresse électronique professionnelle	
Un minimum de 3 mois pour le délai de validité des offres	
Offre reçu dans les délais	

b) EVALUATION DES CRITERES DE CAPACITE – 100 points pondérés à 60%

N°	Critères de Capacité	Barème	Score max
1	Compréhension du mandat	Le comité technique évaluera le barème et attribuera les notes	20
2	Qualité et pertinence de la proposition technique		30
3	Cohérence de l'équipe		25
4	Références du consultant (expériences similaire)		25
SCORE TOTAL			100

c) CRITERES COMMERCIAUX – 100 points pondérés à 40%

N°	Capacité Critères Commerciaux	Barème	Score max
5	Score de l'offre financière	Si l'offre la moins chère est inférieure au budget : $\text{Score} = \frac{\text{Offre financière la moins chère}}{\text{Offre financière}} \times 100$ Dans le cas contraire : $\text{Score} = \frac{\text{Budget}}{\text{Offre financière}} \times 100$	100
SCORE TOTAL			100

CONDITIONS DEMANDE DE COTATION FORMELLE

I. Définitions

En plus des termes définis dans la lettre d'accompagnement, les définitions suivantes s'appliquent dans les conditions ci après :

- (a) **Critères d'évaluation** – les critères indiqués dans l'avis d'appel d'offre.
- (b) **Soumissionnaire** – une personne physique ou morale qui soumet une offre pour cet appel d'offre.
- (c) **Conditions** – les conditions indiqués dans le document “Conditions de l'appel d'offre”.
- (d) **Lettre d'invitation** – la lettre de motivation attaché au dossier d'appel d'offre.
- (e) **Biens et/ou Services** – tout achat effectué par Save the Children sous ce contrat par Save the Children International.
- (f) **le dossier d'appel d'offre** – Les termes de références de l'appel d'offre, les présentes conditions, les termes et conditions d'achat de Save the Children, La politique de sauvegarde de l'enfance de Save the Children, la politique de lutte contre la fraude et la corruption et le code de conduite de l'IAPG.
- (g) **SCI International**–Save the Children International agréée dont le siège est à Londres (St Vincent House, 30 Orange Street, London, WC 2 H7 HH, UK.
- (h) **Spécification** – toute spécification du bien ou service, y compris plan ou croquis, achetés par Save the Children au fournisseur, ou spécialement produit par le fournisseur pour SCI, en lien avec cet appel d'offre.
- (i) **Fournisseur** – La partie qui fournit les biens ou/et Services à SCI.

2. Le Contrat

Le contrat sera attribué pour la fourniture de biens et / ou services, sous réserve des termes et conditions d'achat de SCI au Senegal (ces termes et conditions sont attachés au dossier d'appel d'offre). SCI, se réserve le droit de procéder à la révision du contrat après six (6) mois.

3. Les offres tardives

Les offres reçues après la date de clôture ne seront pas prises en compte à moins qu'il y ait, à la seule appréciation de SCI, des circonstances exceptionnelles qui entraineraient ce retard.

4. Correspondance

Toute communication de soumissionnaires relatives à l'appel d'offre doit être écrites et adressées à la personne identifiée dans la lettre d'invitation. Les demandes d'informations sont reçues au moins cinq (5) jours avant la date de clôture, comme indiqué dans l'avis d'appel d'offre. Les réponses aux questions soumises par tout soumissionnaire seront envoyées par SCI à tous les autres soumissionnaires pour assurer l'équité dans le processus.

5. Acceptation des offres

SCI peut, à moins que le soumissionnaire prévoie expressément le contraire dans l'offre, accepter n'importe quelle partie d'une offre souhaitée. SCI n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse voire une des soumissions.

6. Offre alternative

Si le soumissionnaire souhaite proposer des modifications à l'offre (qui peuvent permettre d'atteindre l'objectif liés aux spécifications SCI), elles peuvent, à la discrétion de SCI, être considérées comme une offre alternative. Le soumissionnaire doit dans ce cas, faire une offre alternative dans une lettre séparée qui accompagnerait son offre initiale. SCI n'a aucune obligation d'accepter des offres alternatives.

7. Prix

Les prix proposés doivent être indiqués en FCFA Hors taxe avec affichage de toutes taxes ou charges (le cas échéant) ajoutées.

8. Aucun remboursement des frais d'appel d'offre

Les dépenses engagées par le soumissionnaire dans la préparation et l'expédition de l'offre ne seront pas remboursés.

9. Confidentialité et non divulgation

Les soumissionnaires doivent traiter l'appel d'offres, le contrat et toute la documentation associée (notamment la spécification) et toute autre information relative aux employés de SCI les fonctionnaires, les dirigeants, les partenaires ou ses activités ou affaires (les «Informations Confidentielles») comme confidentiels. Tous les soumissionnaires doivent:

- ✓ Reconnaître le caractère confidentiel de l'information confidentielle;
- ✓ Respecter la confiance placée dans le Soumissionnaire par SCI en maintenant le secret des Informations Confidentielles;
- ✓ Ne pas employer n'importe quelle partie de l'information confidentielle sans le consentement écrit préalable de SCI, dans un but autre que celui de l'appel d'offres;
- ✓ Ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers sans le consentement écrit préalable de SCI;
- ✓ Ne pas employer leur connaissance de l'information confidentielle de quelque façon qui serait préjudiciable ou nuisible à SCI;
- ✓ Mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour empêcher la divulgation de l'information confidentielle à des tiers;

- ✓ Aviser SCI immédiatement de toute violation éventuelle des dispositions du présent Article 9.

10. Procédure d'attribution

Le Comité d'analyse des offres de SCI examinera les soumissionnaires et leurs offres afin de déterminer, en conformité avec les critères d'attribution, s'il attribue le marché à l'un d'eux.

11. Informations et tenue des dossiers

SCI doit examiner toute demande raisonnable de tout soumissionnaire non retenu pour l'explication sur le rejet de son offre et, lorsque cela est approprié et proportionné de le faire, fournir au soumissionnaire non retenu les raisons pour lesquelles son offre a été rejetée. Le cas échéant, cette information doit être fournie dans les 30 jours ouvrables suivant (mais non y compris) la date à laquelle SCI reçoit la demande.

12. Lutte contre la fraude et la malhonnêteté

Tous les soumissionnaires sont tenus de se conformer pleinement aux politiques de lutte contre la fraude et la corruption de SCI (joint à ces conditions).

13. Protection de l'enfance

Tous les soumissionnaires sont tenus de se conformer pleinement à la politique de sauvegarde de l'enfance de SCI (joint à ces conditions).

14. Critère d'exclusion

Les soumissionnaires sont tenus de confirmer par écrit que:

- ✓ Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n'est insolvable ou en cours de liquidation, n'est entrain de voir ses affaires administrées par les tribunaux, n'a conclu un arrangement avec ses créanciers, n' suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- ✓ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international;
- ✓ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays.

Le soumissionnaire sera automatiquement exclu du processus d'appel d'offres s'il est constaté qu'il est coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans leur offre ou n'ont pas fourni les informations requises dans leur offre.

15. Conflit d'intérêt / Non Collusion

Tout soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit:

- ✓ Qu'il n'est au courant d'aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel de la SCI, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection. S'il ya de telles connexions le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
- ✓ Qu'il n'a pas communiqué à quiconque autre que SCI le montant ou le montant approximatif de son l'offre.
- ✓ Qu'il n'a pas et n'offrira pas de payer ou de donner une somme de commission d'argent, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.